



Fonds Social Européen

➤ Réunion annuelle FSE-Etat

16 février 2017

Programme opérationnel national (PON) FSE 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en métropole

Programme opérationnel pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)



9h00	9h30	Accueil des participants
9h30	9h45	Ouverture de la journée par Madame Corinne Cherubini, directrice régionale – Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
9h45	10h15	Etat de la programmation 2014-2020
10h15	11h15	Table ronde sur le Grand Paris
<i>11h15</i>	<i>11h45</i>	<i>Pause</i>
11h45	12h00	Présentation des orientations et critères de sélection FSE Jeunes 2017
12h00	12h15	Questions-Réponses avec les participants
12h15	12h30	Présentation des orientations et critères de sélection FSE Egalité 2017
12h30	12h45	Questions-Réponses avec les participants
<i>12h45</i>	<i>14h00</i>	<i>Pause déjeuner</i>

3 ateliers en parallèle*, de 55 mns chacun :

- **Point sur les instructions et CSF**
- **Aides d'Etat et mise en concurrence**
- **Indicateurs, suivi des participants et cadre de performance**

Session 1	14h00 – 15h00
Session 2	15h00 – 16h00
Session 3	16h00 – 17h00

***Les 3 ateliers auront lieu successivement dans chaque salle**
Merci de consulter les listes de répartition dans les salles affichées à l'entrée

1

- **Etat de la programmation 2014-2020**

2

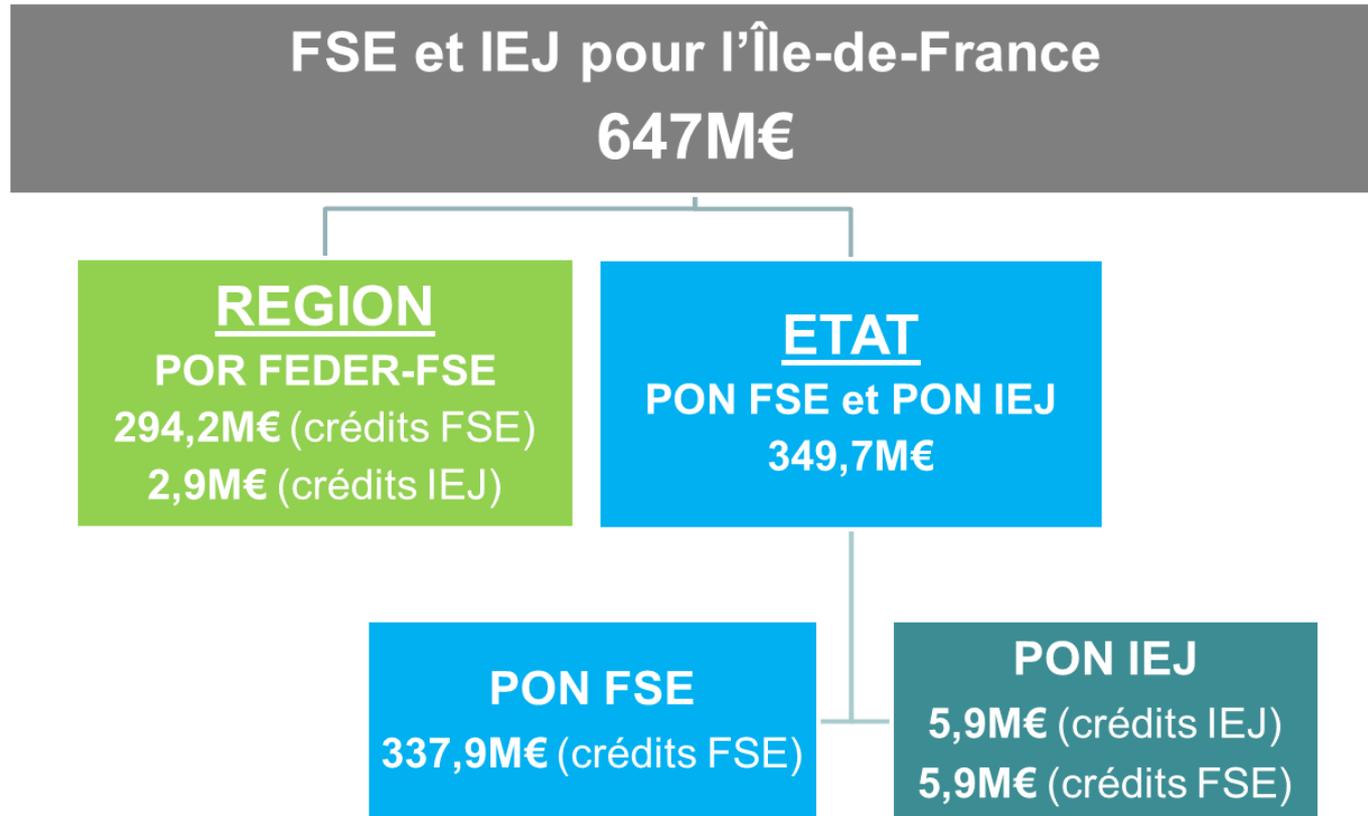
- Rappel des orientations 2016-2018

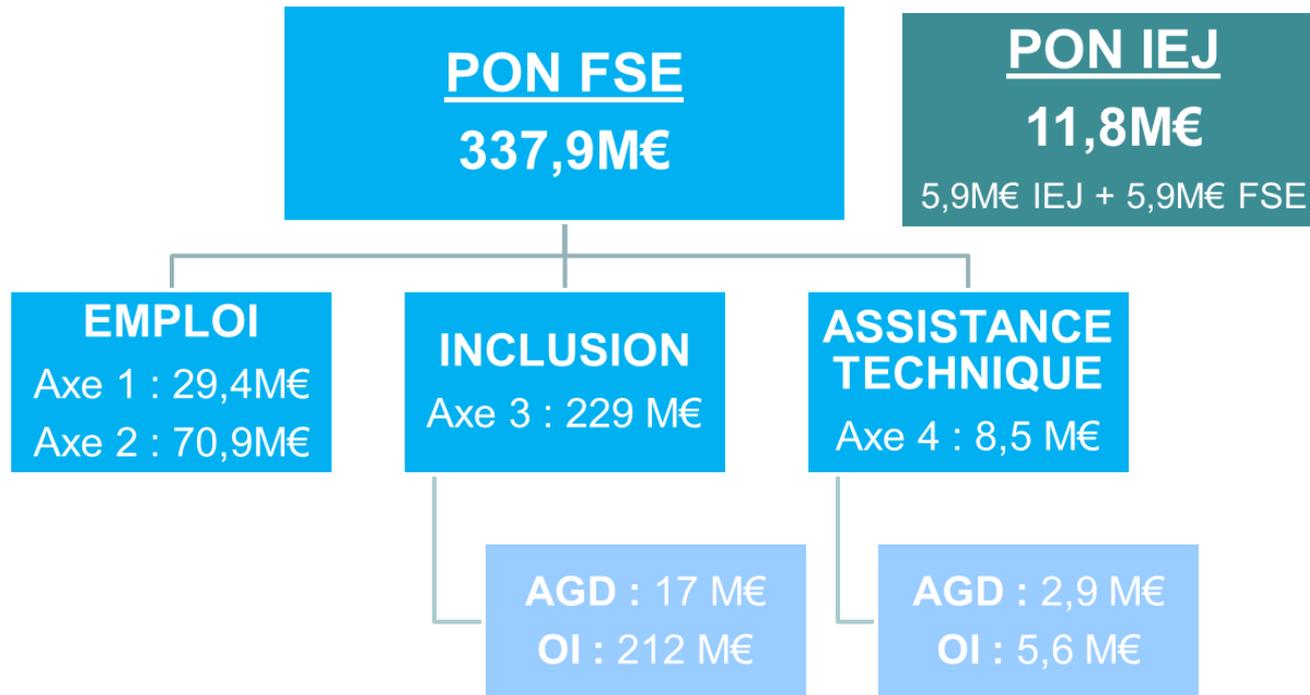
3

- Table-ronde sur le Grand Paris

4

- Orientations spécifiques 2017, et questions-réponses





Budget de 349,7M€ (PON FSE +PON IEJ) ;

217,6M€ (axe 3 et 4) sont alloués aux 12 OI soit 64% de la maquette régionale.

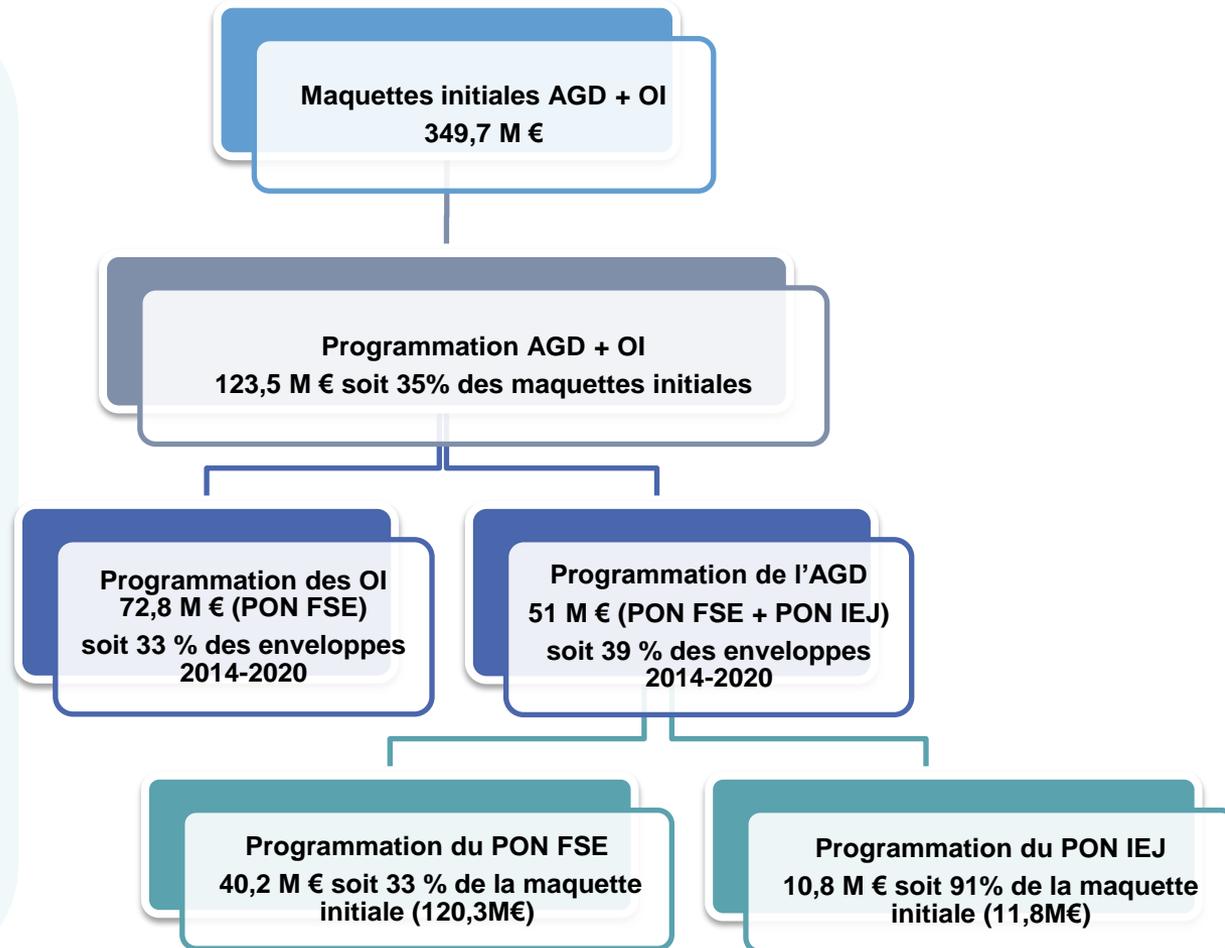
	CIBLES	MONTANTS
PON FSE Axe 1	Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi	29,4 M€
PON FSE Axe 2	Formation des salariés (mutations économiques)	70,9 M€
PON FSE Axe 3	Publics en insertion, inclusion sociale	229 M€ (dont 217,6 M€ OI)
PON FSE Axe 4	Assistance technique	8,5 M€ (dont 5,5 M€ OI)
PON IEJ	Jeunes NEET département 93	11,8 M€ pour 2014-2015 (réalisation jusqu'au 31-12-2017)

18 comités de programmation (CRP-E 16/12/2016) ;

188 dossiers ont été présentés à l'ordre du jour d'un CRP-E ; dont 130 avec avis favorable soit un taux de dossiers validés en comité de 69 % ;

Sur les 130 opérations programmées par l'AGD (hors OI), 106 sont sur le PON FSE (40,2 M €) et 24 sur le PON IEJ (10,8 M €) ;

625 opérations ont été programmées par les OI, au 02/01/2017, pour le PON FSE (72,8M€).

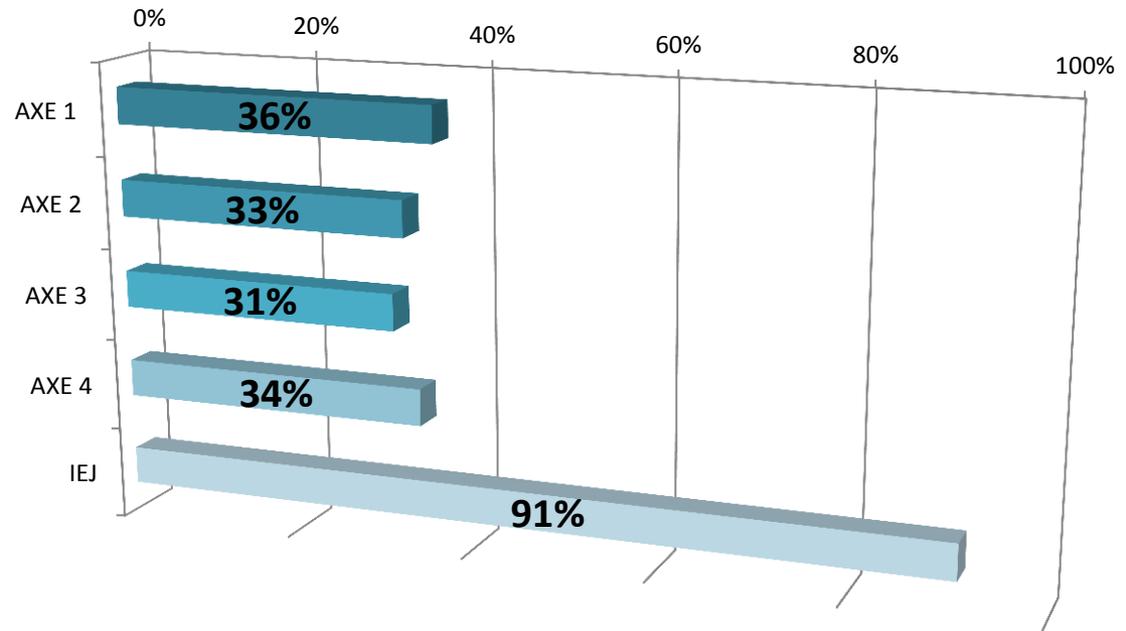


Données MDFSE du 02/01/2017

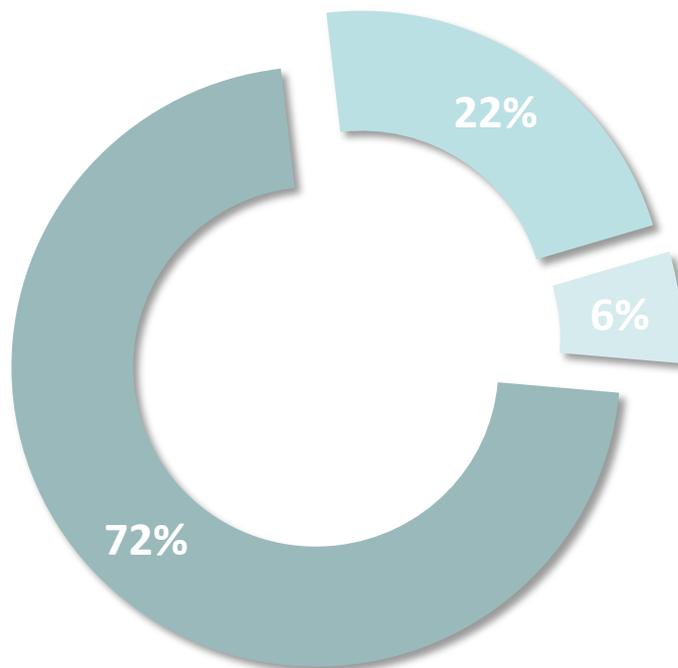
Le cumul des montants programmés (comité régional de programmation - Etat) en janvier 2017 s'élève à **51 M € au total pour les deux PON.**

PON FSE = 40,2 M € soit **33 %** des crédits gérés par la DIRECCTE (120,2 M €) pour la période 2014-2020.

PON IEJ = 10,8 M € (IEJ et FSE), soit **91 %** des 11,8 M € gérés par la DIRECCTE pour la période 2014-2015.



Données MDFSE 02/01/2017



- ✓ Associations (36,3 M €)
- ✓ Structures publiques (11,2 M €)
- ✓ Entreprises (3 M €)

TOTAL de 50,5 M € programmés
(hors OI et impact avenants)

■ Associations ■ Structures publiques ■ Entreprises

Données MDFSE 02/01/2017

Atteinte des objectifs de déclaration de dépenses Réalizations et Dégagement d'office (DO)

Au 31/12/2017
PON FSE

Objectif de
déclaration de
dépenses en
montants FSE
11 382 060 €

Montants CSF
comptabilisés AC
14 440 076 €

**Objectif atteint
à 127 %**

Les **objectifs de déclaration de dépenses pour 2017** ont été communiqués par la DGEFP lors d'une réunion de réseau le 23 septembre 2016.
Une mise à jour de ces objectifs a été communiquée le 19/01/2017.

Montant FSE + FSE IEJ payé aux opérateurs individuels en 2016 : **4,1 M€ FSE** (dont avances IEJ)

Une opération de remboursement anticipé a permis le remboursement de **9,1 M € de FSE aux 12 OI fin 2016.**

Au 31/12/2017
PON IEJ

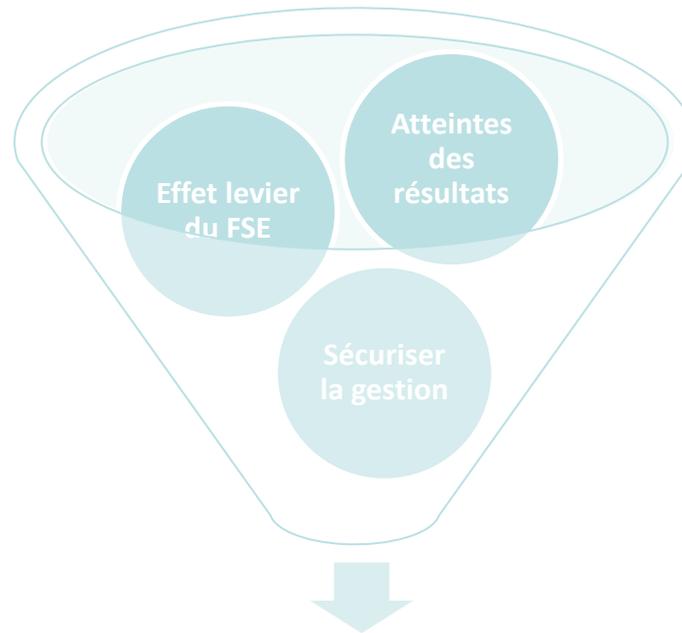
Objectif de
déclaration de
dépenses fixé à
4 039 274 €

Montants CSF
comptabilisés AC
350 340 €

**Objectif atteint
à 9 %**

La programmation 2014-2020 est structurée **par un cadre de performance qui impacte fortement le pilotage de la programmation** sur la base d'indicateurs de performance assortis de **cibles à atteindre**.

L'atteinte de ces cibles conditionne le déblocage de la **réserve de performance (20M€)** en 2019 dont 14M€ pour les OI.

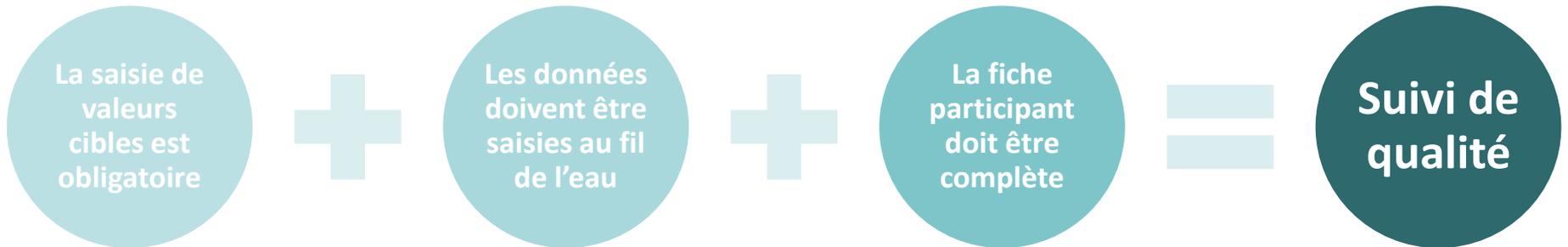


Pour rappel : en 2019, la **Commission européenne effectuera un examen** de l'atteinte ou non des objectifs fixés et pourrait conduire à **des sanctions financières**.

PON FSE 2014-2020	Cibles 2018 à atteindre	Réalisé au 25/10/2016 (fiches participants complètes et incomplètes)	Réalisé au 23/01/2017 (fiches participants complètes et incomplètes)	% de réponses complètes	Réalisé au 23/01/2017 % par rapport à la valeur cible 2018
Axe 1					
Nombre de participants chômeurs	13 594	4 121	8 029	97%	59%
Nombre de jeunes de moins de 25 ans	33 472	3 250	7 540	91%	23%
Axe 2					
Nombre de salariés	23 206	9 780	13 245	90%	57%
Axe 3					
Nombre de participants chômeurs	73 838	14 830	32 954	100%	45%
Nombre de participants inactifs	63 483	13 808	26 274	100%	41%

- Dialogues de gestion avec les OI permettant le recensement des difficultés et des bonnes pratiques
- Plan d'action du DFSE de la DIRECCTE pour améliorer la complétude des données et la performance

Le suivi des participants est **partie intégrante de la vie du dossier**.



Si la fiche participant est incomplète, elle ne peut, en aucune façon, être agrégée pour calculer les indicateurs ni présentée à la Commission européenne.

Nous évoquerons ces éléments lors de l'atelier Indicateurs de cet après-midi.

1

- Etat de la programmation 2014-2020

2

- **Rappel des orientations 2016-2018**

3

- Table-ronde sur le Grand Paris

4

- Orientations spécifiques 2017, et questions-réponses

Thématiques relevant des orientations FSE

L'instruction des dossiers correspondants se poursuit

AXE 1

1. Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles

AXE 2

2. Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
3. Développer l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes
4. Mettre en place la gestion des âges en entreprises

AXE 3

5. Développer la responsabilité sociale des entreprises, les clauses sociales, la coopération SIAE-secteur marchand et soutenir les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

IEJ

6. Initiative pour l'emploi des jeunes en Seine-Saint-Denis

1

- Etat de la programmation 2014-2020

2

- Rappel des orientations 2016-2018

3

- **Table-ronde sur le Grand Paris**

4

- Orientations spécifiques 2017, et questions-réponses

Table ronde sur le Grand Paris

En présence de :

Benoit Jubin, , Chargé de mission Grand Paris, DIRECCTE Ile-de-France

Jean Gael Bacchelli, Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité des territoires, Conseil Départemental de Seine Saint Denis

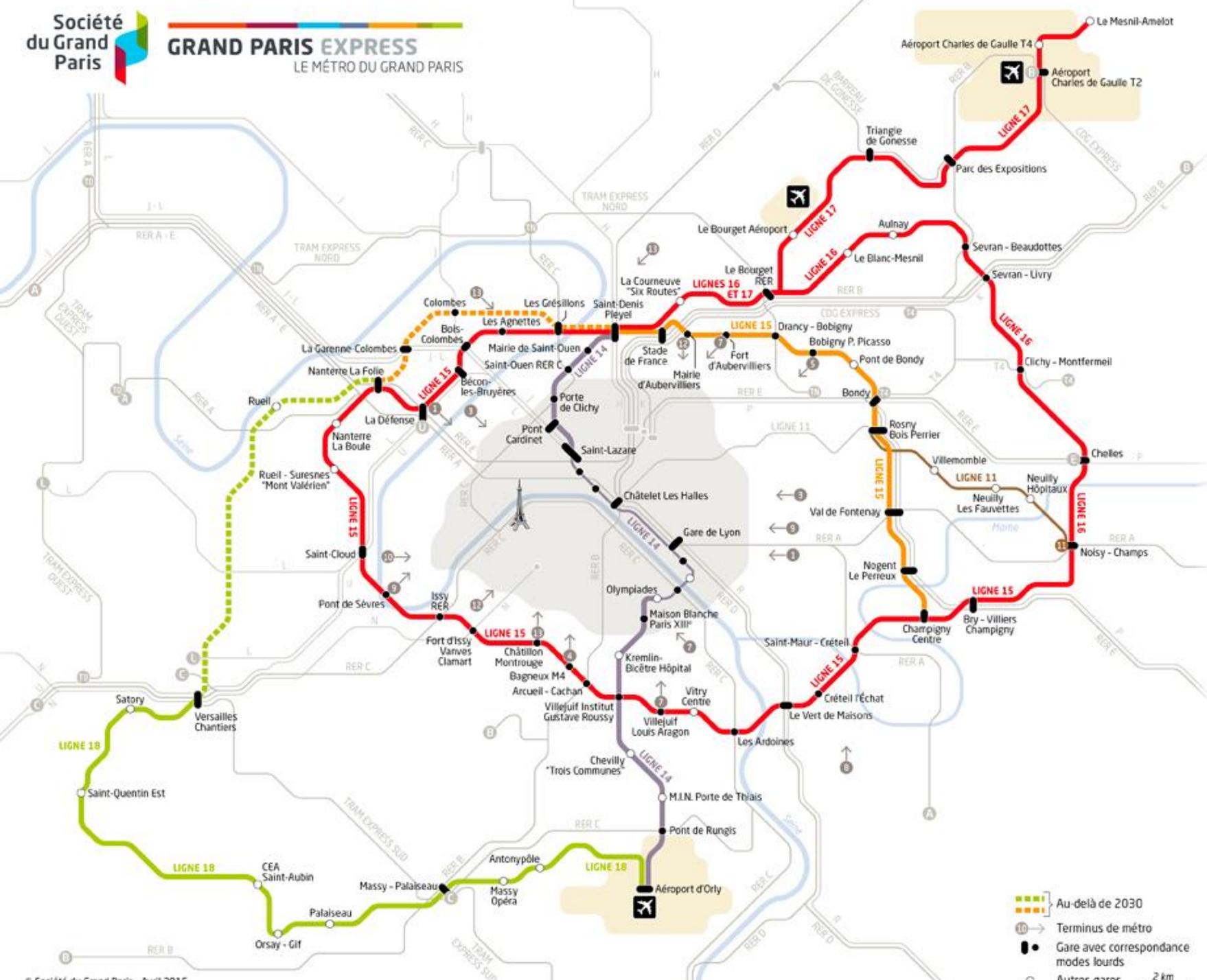
Philippe Guez, secrétaire Général de Constructys

Jean-Guy Henckel, Président de Paris Cocagne

Grand Paris : les projets

Des investissements sans précédent sur les quinze prochaines années en Île-de-France :

- Transports (Grand Paris Express, Eole, réseau complémentaire, modernisation du réseau existant...)
- Logement (80 000 nouveaux logements par an)
- Aménagement (nouveaux quartiers de gare, nouvelles centralités)
- Innovation, transition énergétique, ville intelligente



Grand Paris : les priorités de la Direccte

Faire des investissements du Grand Paris des leviers pour :

- l'emploi et l'insertion professionnelle
tant pendant la construction (infrastructures, bâtiment, aménagement) qu'à plus long terme (implantation de nouvelles activités)
- le développement économique
notamment des TPE-PME-ETI franciliennes, qui devront pouvoir profiter des opportunités et des marchés du Grand Paris
- la responsabilité sociale des entreprises et l'exemplarité des chantiers
égalité, conditions de travail, lutte contre le travail illégal...

La Direccte a rassemblé les principaux partenaires institutionnels, les acteurs économiques et de l'insertion au sein du Grand Paris de l'Emploi et des Entreprises.

La Direccte en fait une priorité dans ses orientations pour la mobilisation du FSE.

A ce jour, **16 demandes de subvention** pour des opérations liées au développement du Grand Paris ont été déposées dont :

- 10 opérations conventionnées au titre des 5 appels à projets 2014-2015
- 6 opérations déposées au titre des orientations 2016-2018 (2 conventionnées, 4 en instruction)

PON FSE IEJ	AAP 2014-2015	Orientations 2016-2018		Total
	Conventionnés	En instruction	Conventionnés	
Axe 1	282 655,15	6 361 087,38	-	6 643 742,53
Axe 2	8 066 468,24	14 858 524,29	467 106,00	23 392 098,53
Axe 3	231 650,76	260 359,22	271 323,13	763 333,11
IEJ	799 541,86	-	-	799 541,86
TOTAL	9 380 316,01	21 479 970,89	738 429,13	31 598 716,03

Données MDFSE 02/01/2017

Le montant total de FSE sollicité s'élève à 31 598 716 €.

- Ces opérations, pour la plupart sur l'axe 2, portent principalement sur la mobilisation de certaines filières (BTP etc.), en lien avec les problématiques d'aménagement du territoire et d'infrastructures de transport. Ces projets visent à faire évoluer les offres de formation pour répondre aux besoins de compétences des salariés générés par les travaux liés au Grand Paris.
- Des efforts particuliers sont portés sur l'accompagnement des structures soumises à de fortes mutations (éco construction, filières mécaniques, fibre optique...). Les démarches GPEC et le développement des clauses sociales sont des composantes importantes de ces projets.

Table ronde sur le Grand Paris

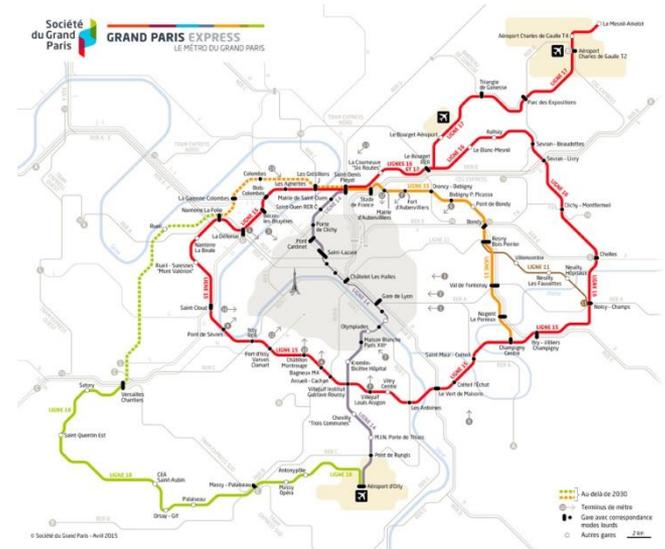
En présence de :

Benoit Jubin, , Chargé de mission Grand Paris, DIRECCTE Ile-de-France

Jean Gael Bacchelli, Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité des territoires, Conseil Départemental de Seine Saint Denis

Philippe Guez, secrétaire Général de Constructys

Jean-Guy Henckel, Président de Paris Cocagne



PAUSE

30 mn

- **Deuxième édition du Concours « les Trophées du FSE »**

→ *Du 3 avril au 26 juin 2017*: ouverture du concours

→ *Début juillet 2017*: sélection des finalistes par le jury

→ *Novembre 2017*: cérémonie de remise des prix

Formulaire et règlement prochainement sur le site internet FSE France (fse.gouv.fr)

- **Joli Mois de l'Europe 2017**

→ 13 Mai 2017: Rendez-vous au Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris

- **Anniversaire des 60 ans du Fonds social européen**

→ Valorisation du FSE dans le cadre de l'initiative « *60 portraits de porteurs de projets* » par la DGEFP

1

- Etat de la programmation 2014-2020

2

- Rappel des Orientations 2016-2018

3

- Table-ronde sur le Grand Paris

4

- **Orientations spécifiques 2017, et questions-réponses**

Ces critères s'appliquent également aux orientations 2017

REGLES COMMUNES DE SELECTION ET D'ELIGIBILITE

- ✓ Descriptif des opérations précis et détaillé ;
- ✓ Projets menés au bénéfice direct ou indirect des publics éligibles ;
- ✓ Opérations sélectionnées prenant en compte les principes horizontaux du programme opérationnel national FSE ;
- ✓ Organismes porteurs de projets en capacité de respecter les conditions de suivi et d'exécution de l'opération ;
- ✓ Volume de la subvention et la dimension de l'opération subordonnés à une analyse « coûts/avantages » du financement par le FSE;

REGLES SPECIFIQUES IDF AGD

- ✓ Dépenses conformes à l'article 65 du règlement UE n°1303/2013 du 17 décembre 2013 et au décret fixant le cadre juridique national applicable aux Fonds structurels et d'investissement européens (FESI) ;
- ✓ Projets qui répondent aux orientations spécifiques FSE 2017 ;
- ✓ Période de réalisation entre 12 et 36 mois ;
- ✓ Seuil de 50 000€ de FSE par tranche de douze mois ;
- ✓ Non-éligibilité du Conseil régional et des OI gestionnaires de subventions globales au titre du PON FSE ;
- ✓ Éligibilité des OI du PON FEDER-FSE (axes 1 et 2 uniquement)
- ✓ Exclusion des opérations de type forum.

REGLES SPECIFIQUES IDF AGD

Dépenses directes de personnel

- ✓ Plafond de prise en charge des rémunérations dans le coût total du projet cofinancé par le FSE
- ✓ Inéligibilité des fonctions « supports » au sein du poste de dépenses directes de personnel
- ✓ Pour les salariés partiellement affectés à l'opération FSE, les taux d'affectation ne doivent pas être inférieurs à 10%.

REGLES SPECIFIQUES IDF AGD

Dépenses directes de fonctionnement

- ✓ Les dépenses du poste « Dépenses directes de fonctionnement » doivent être imputables à 100% sur l'opération FSE car directement et intégralement liées à cette opération. Le poste « Dépenses directes de fonctionnement » doit comprendre uniquement les dépenses qui n'auraient pas été supportées par la structure sans l'opération FSE.
- ✓ Dès lors qu'une clé de répartition est appliquée sur une dépense, celle-ci ne pourra être qualifiée de dépense directe de fonctionnement car elle n'est pas intégralement et directement imputable au projet FSE. Elle sera donc qualifiée de dépense indirecte de fonctionnement (comprise dans le forfait)

- **Questions à se poser avant de candidater :**
 - ✓ Pouvez-vous bénéficier de fonds européens au regard des plafonds des Aides d'Etat ?
 - ✓ Avez-vous la capacité juridique et financière de porter une opération FSE ? Contraintes d'avance de trésorerie, nécessité d'archivage, comptabilité séparée...
 - ✓ Avez-vous une politique d'achat suffisante pour répondre aux exigences de mise en concurrence ?
 - ✓ Au regard des critères d'éligibilité du public du projet, votre système de suivi des participants est-il suffisamment performant ? Partenariat...
 - ✓ Avez-vous bien en tête les obligations de publicité inhérentes au FSE ? Pour vous mais également pour vos sous-traitants ?

Campagne de dépôt en 2017 :

Lancement des orientations :

- le 10 février 2017

Date butoir :

- Mercredi 31 mai 2017

Questions pour la DIRECCTE : idf.departement-fse@direccte.gouv.fr

Dépôt en ligne obligatoire :

<https://ma-demarche-fse.fr>



AXE 1

« Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles »

OS 1.8.1. « Augmenter le nombre de participants demandeurs d'emploi (DE) ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite »

Cible : jeunes de moins de 25 ans

Indicateurs	Objectifs valeurs cibles intermédiaires 2018	
	Participants chômeurs	Jeunes – 25 ans
Fiches participants complètes – données DGEFP	8 029	7 540
Valeurs cibles à atteindre 2018	13 594	33 472
Reste à atteindre à l'horizon 2018	5 565	25 932

- 25 932 jeunes de moins de 25 ans à **accompagner d'ici 2018**
- Enjeu : attribution de la réserve de performance

Typologie d'actions

Opérations d'appui aux personnes uniquement

- Travail sur les compétences sociales et professionnelles, la maîtrise de savoirs de base et l'utilisation des TIC
- Mise en œuvre de stratégies innovantes de recherche d'emploi au regard de la réalité du marché de l'emploi
- Action d'intermédiation et de développement de la relation jeunes/entreprises
- Immersion en entreprise et de mise en situation professionnelle
- Accompagnement vers l'emploi
- Recours au parrainage et au tutorat
- Médiation et accompagnement dans l'emploi, pour sécuriser et pérenniser le recrutement
- Mise en place de dispositifs passerelles

Critères de sélection

1. Critères généraux : critères de sélection 2016-2018

- Projets d'un montant minimum de 50 000 € de FSE annuel
- Période de réalisation entre 12 et 36 mois maximum

2. Critères spécifiques :

- Plafond de **coût par participant** fixé à **500 €** de FSE, soit 1 000 € de CTE (coût total éligible)
- Jeunes de moins de 25 ans inscrits **ou non** auprès d'un des acteurs du service public de l'emploi

QUESTIONS / REPONSES

(15 mn)

AXE 2

« Développer l'égalité et la mixité professionnelle entre les femmes et les hommes »

OS 2.8.5.2 « Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle »

Statut dossier	AAP 2014	AAP 2015	AAP 2016
Déposé	6	5	5
Conventionné	3	3	1
En instruction			3
Total	9	8	9

Données MDFSE 02/01/2017

- Nombre de dossiers déposés trop faible au regard des crédits disponibles.
- A ce jour, sur une enveloppe totale de 4,7 M €, seuls 1 M € ont été programmés **(21,5 %)**.
- Volonté de relancer des projets sur cette thématique en mettant l'accent sur la formation et l'accompagnement. Relance souhaitée par la DGEFP, priorité du gouvernement.

Typologie d'actions :

- PME de **plus de 50 salarié-es** : soutien et accompagnement de la négociation collective sur le thème de l'égalité professionnelle
- Entreprises de **moins de 50 salarié-es** : soutien dans les démarches d'égalité professionnelle
- Actions expérimentales ou innovantes en matière d'articulation entre vie professionnelle et vie privée
- Action pour favoriser la mixité professionnelle des emplois et permettre un égal accès à tous les emplois.

Changements attendus :

- Réduction des inégalités professionnelles et salariales
- Meilleure prise en compte par **l'ensemble des acteurs économiques** (accords d'égalité professionnelle)
- Développement de la **mixité des filières et des métiers** en favorisant l'accès à des emplois plus diversifiés et de meilleure qualité pour les femmes
- Meilleure **articulation des temps** entre vie professionnelle et vie privée.

Typologie d'organismes porteurs de projets :

- OPCA, entreprises et structures, ARACT, partenaires sociaux, branches professionnelles, têtes de réseaux, chambres consulaires.

Publics cibles :

- Les employeurs, l'encadrement intermédiaire, les représentant-e-s du personnel, les partenaires sociaux, les salarié(e)s etc.



Porteur de projet : Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports (AFT)

Intitulé de l'opération : « Développer l'égalité et la mixité professionnelles entre les femmes et les hommes »

Période de réalisation : 15/06/2015 au 15/12/2017

Lieu de réalisation : Région Ile-de-France

Résumé de l'opération : L'AFT identifie avec les entreprises l'existant et les freins à la mixité professionnelle afin de créer des outils à destination des PME pour sensibiliser les RH et les dirigeants.

Objectifs : - Faire évoluer les comportements des employeurs franciliens au niveau de l'embauche des femmes, de l'accès à la formation et à la qualification
- Créer un outil régional d'aide à la perception de l'égalité professionnelle et de la mixité des emplois afin de susciter davantage de candidatures féminines

Actions : - Action 1 : « Favoriser la mixité professionnelle »
- Action 2 : « Soutenir les entreprises de moins de 50 salariés dans leurs démarches d'égalité professionnelle par la mise en œuvre d'actions spécifiques »

Public cible : Appui aux structures (pas de participants dénombrables). Cette opération s'adresse à des PME franciliennes et aux différents acteurs de la négociation de ces entreprises.



EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES

Questionnaire mixité

- Recrutement/Intégration

Qui est chargé du recrutement ? et comment en termes d'organisation ?

Quels sont vos critères de recrutement :

Compétences professionnelles	Compétences personnelles	Choix ?
<input type="checkbox"/> formation initiale	<input type="checkbox"/> Autonomie	<input type="checkbox"/> Age
<input type="checkbox"/> Savoir-faire	<input type="checkbox"/> Rigueur	<input type="checkbox"/> Sexe
	<input type="checkbox"/> Initiatives personnelles	<input type="checkbox"/> Proximité région
		<input type="checkbox"/> Rémunération
<input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Autres :

Quelle méthode ? Définissez-vous les profils ? Avez-vous des fiches de poste ? Quels canaux de diffusion utilisez-vous ? Faites-vous appel à des candidatures internes ou externes ?

Avez-vous des outils de sélection des candidats (tests) ? Quels outils de recrutement utilisez-vous ?

Questionnaire mixité (suite)

- Quelles sont vos attentes face au public féminin ?

- Condition de travail/horaire
- Salaire
- Valorisation du métier
- Evolution du métier
- Ambiance
- Formation
- Autres :

- Attractivité de votre secteur d'activité pour un public féminin

Quels sont les points forts/points faibles retenus sur votre activité professionnelle par le personnel féminin ? :

- Rythme de travail
- Formation/compétences transférables
- Evolution éventuelle
- Autres :

- Conditions de travail / Articulation des temps

Est-ce que les femmes et les hommes sont exposés aux mêmes contraintes de temps et ont les mêmes pratiques en termes d'articulation des temps ? (Existence d'un complément de salaire versé par l'employeur pour le congé de maternité ou d'adoption, et le congé paternité, Participation de l'entreprise et du comité d'entreprise aux modes d'accueil à la petite enfance, Existence de formules d'organisation du travail facilitant l'articulation de la vie familiale et professionnelle....)

(...)

QUESTIONS / REPONSES

(15 mn)

PAUSE DEJEUNER

Attention : La cantine administrative n'est ouverte aux participants qu'à partir de 13h

Début des ateliers de l'après-midi à 14h

**Merci de consulter les listes
de répartition dans les salles affichées à l'entrée
(rappel : les 3 ateliers auront lieu
successivement dans chaque salle)**